

Bulletin d'adhésion Pack Expat'CFE senior



Nous sommes très heureux
que vous souhaitiez nous confier
votre protection sociale à l'international

7 ÉTAPES SIMPLES POUR ADHÉRER :

- 1.** Renseignez vos informations personnelles.
- 2.** Indiquez les bénéficiaires que vous souhaitez couvrir, sous le(s) régime(s) de base et complémentaire Malakoff Humanis.
- 3.** Indiquez la date d'effet à laquelle vous souhaitez que votre(vos) contrat(s) débute(nt).
- 4.** Indiquez les garanties que vous souhaitez souscrire en régime de base et régime complémentaire.
- 5.** Dater et signez votre demande d'adhésion.
- 6.** Pour le règlement de votre cotisation, veuillez compléter le(s) mandat(s) de prélèvement SEPA en annexe.
- 7.** Selon votre statut et les garanties sélectionnées, veuillez utiliser la check-list sur la dernière page pour vous assurer que vous avez joint à votre adhésion l'exhaustivité des pièces complémentaires. Ces pièces nous permettront de traiter votre dossier dans les plus brefs délais, régler vos remboursements ou bien supprimer les délais de carence dans l'éventualité où vous avez bénéficié d'une assurance antérieure.

> VOTRE IDENTITÉ

Civilité Mme M.

Nom Nom de naissance

Prénom

Date de naissance jj / mm / aaaa Ville et pays de naissance

Nationalité

Situation de famille : célibataire concubin(e) divorcé(e) marié(e) pacsé(e) séparé(e) veuf(ve)

N°de Sécurité sociale

Pays d'expatriation Date d'expatriation jj / mm / aaaa

Motif d'expatriation

> VOS ADRESSES PERSONNELLES

Adresse en France

Code postal Ville

Adresse à l'étranger

Code postal Ville

Portable (avec préfix) E-mail @

Mes appels de cotisation seront envoyés : à mon adresse en France à mon adresse à l'étranger

Mes avis de remboursement Frais de Santé seront envoyés : à mon adresse en France à mon adresse à l'étranger

Vos remboursements et, le cas échéant ceux des autres bénéficiaires, seront versés sur votre compte. Si vous souhaitez que ceux-ci soient perçus sur un autre compte, veuillez l'indiquer et joindre le(s) RIB correspondant(s).

Je prends note que Malakoff Humanis Assurances va percevoir les remboursements de frais de santé qui me sont dus par la CFE, afin que soit effectué un remboursement unique, comprenant les garanties de base et complémentaires, sur mon compte bancaire.

> BÉNÉFICIAIRES À COUVRIR

Attention : si votre conjoint n'est pas encore retraité **OU** a cotisé moins de 15 ans au régime de base français **ET/OU** est de nationalité étrangère, il/elle devra adhérer à titre individuel pour le régime de base CFE sur une offre MondExpat. Néanmoins, l'adhésion au régime complémentaire Malakoff Humanis Assurances peut se faire sous une adhésion unique (famille) avec l'assuré principal.

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous guider dans les démarches à suivre.

	Conjoint(e) ou assimilé(e) à charge	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Nom					
Prénom					
Sexe	F M	F M	F M	F M	F M
Date de naissance	jj / mm / aaaa	jj / mm / aaaa	jj / mm / aaaa	jj / mm / aaaa	jj / mm / aaaa
Ville et pays de naissance					
N° de Sécurité sociale					
Situation (*)					
Type d'adhésion (**)					
E-mail (bénéficiaires majeurs uniquement)					

* Situation : retraité / salarié / scolaire / étudiant / apprenti / recherche d'un emploi / invalide / autre (préciser).

** Type d'adhésion : CFE seule / CFE + complémentaire / complémentaire seule.

> SITUATION ACTUELLE EN TANT QUE RETRAITÉ

Date de cessation d'activité jj / mm / aaaa

Organismes versant ses avantages de retraite	Date d'effet	Trimestres validés	N° des pensions	Montant trimestriel (en euros)
Caisses françaises vous versant un avantage de base (Assurance retraite, RSI, MSA...)				
	jj / mm / aaaa			
	jj / mm / aaaa			
	jj / mm / aaaa			
	jj / mm / aaaa			
Caisses françaises vous versant un avantage de complémentaire (caisses Agirc-Arrco, Ircantec...)				
	jj / mm / aaaa			
	jj / mm / aaaa			
	jj / mm / aaaa			

Indiquer systématiquement toutes les pensions françaises dont vous êtes bénéficiaire. Ces informations sont importantes pour justifier votre droit d'adhésion au régime de base CFE dédié aux retraités expatriés.

Important : si vous êtes titulaire d'une pension de l'État (pension versée par la Trésorerie générale) vous devez demander le transfert de votre dossier à la Trésorerie générale (TG) de Nantes - 40 rue de Malville - 44040 Nantes cedex, avant de faire votre demande d'adhésion.

> GARANTIES CFE (régime de base)

NB : l'adhésion à ce contrat ne dispense pas des cotisations dues aux régimes obligatoires du pays d'expatriation (y compris dans l'Espace Economique Européen)

Date d'effet de l'adhésion souhaitée : jj / mm / aaaa

(Votre contrat prendra effet au 1^{er} jour du mois suivant la réception de votre demande)

> GARANTIES MALAKOFF HUMANIS ASSURANCES (régime complémentaire)

NB : l'adhésion à ce contrat ne dispense pas des cotisations dues aux régimes obligatoires du pays d'expatriation (y compris dans l'Espace Economique Européen)

Date d'effet de l'adhésion souhaitée : jj / mm / aaaa

Votre adhésion prendra effet à la date indiquée aux conditions particulières du contrat, au plus tôt le 1^{er} jour du mois qui suit l'acceptation du dossier par Malakoff Humanis Assurances ou le cas échéant, le 1^{er} du mois qui suit votre acceptation de la majoration de la/les cotisation(s).

En tout état de cause, seule la date d'effet figurant sur les conditions particulières du contrat fera foi entre Malakoff Humanis Assurances et vous.

Niveau de garanties choisi :

Formule Basic

Formule Medium

Formule Optimum

Régime de frais complémentaire antérieur : Oui Non

Si oui, nom de l'organisme assureur

> ENGAGEMENT DU SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

- Je certifie avoir été sollicité(e) par mon conseiller pour déterminer mes besoins et exigences en matière de couverture et avoir bénéficié d'un conseil adapté à ma situation préalablement à la souscription du présent Bulletin d'Adhésion.
- Préalablement à la signature du présent bulletin d'adhésion, je reconnais avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Produit référencé DIP/Pack EXPAT CFE/SENIOR/SANTE, du projet de contrat (le bulletin d'adhésion et les Conditions Générales référencées CG / HA / PACK EXPAT CFE SENIOR / FS 03-16 que j'accepte) ainsi que de la notice d'information Assistance référencée N°0803401.
- Je demande l'exécution de mon contrat à la date d'effet indiquée aux conditions particulières et non pas au terme du délai de renonciation de 14 jours calendaires révolus : Oui Non
- Je reconnais avoir été informé(e) que l'adhésion au contrat ne dispense pas de cotiser aux régimes obligatoires du pays d'expatriation le cas échéant.
- J'atteste l'exactitude des renseignements portés sur ce document et m'engage à informer la CFE et Malakoff Humanis Assurances dans les 15 jours suivants la date à laquelle j'ai eu connaissance de toute modification affectant une donnée figurant au présent document ou de tout changement intervenant dans ma situation (déménagement, nouvelles coordonnées bancaires, ...).
- Par ma signature j'autorise Malakoff Humanis Assurances à percevoir pour moi les prestations qui me sont dues par la CFE.
- Par ma signature j'autorise l'échange d'informations médicales et administratives par télétransmission entre la CFE et Malakoff Humanis Assurances.
- Par ma signature j'accepte que les données de santé communiquées, y compris par AXA Partners, me concernant en vue de permettre le règlement des prestations, fassent l'objet d'un traitement y compris informatisé, par le Médecin conseil de Malakoff Humanis Assurances et les personnes habilitées par lui.
- Par ma signature j'accepte qu'en cas d'hospitalisation d'urgence à l'étranger les médecins d'AXA Partners puissent entrer en contact directement avec l'hôpital.
- Je reconnais avoir été informé(e) que la rémunération perçue par le personnel de Malakoff Humanis Assurances au titre de la distribution du contrat a la nature d'un salaire.

L'adhésion ne prendra effet qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance.

Fait à

le jj / mm / aaaa

Signature de l'assuré

> ATTESTATION DE RÉSIDENCE À L'ÉTRANGER
(à compléter et à joindre impérativement à votre bulletin d'adhésion)

Cette attestation sur l'honneur est requise par vos caisses de retraite françaises aux fins d'enregistrement de votre adresse précise à l'étranger conformément à votre situation d'expatriation.

Je soussigné(e) Mme (nom patronymique) M.

Nom

Prénom

N°de Sécurité sociale

Dans le cadre de mon adhésion à l'assurance volontaire maladie-maternité du régime des Pensionnés de la Caisse des Français de l'Étranger, je déclare transférer ma résidence à l'étranger à compter du **jj / mm / aaaa** à l'adresse suivante :

Fait à
Signature (obligatoire)

le **jj / mm / aaaa**

.....

Partie réservée à la CFE

Date d'adhésion : **jj / mm / aaaa**

Je souhaite recevoir des informations sur les offres, produits et services du groupe Malakoff Humanis par par e-mail par sms. Si vous avez coché la (les) case(s) ci-dessus, vos coordonnées personnelles sont collectées pour les besoins de votre demande d'informations, mais sont également susceptibles d'être utilisées à des fins d'information sur les offres, produits et services proposés par le groupe Malakoff Humanis et ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe.

« Les informations relatives au traitement de vos données personnelles sont disponibles dans l'annexe 1 qui vous est remise avec le présent document ».

> PIÈCES NÉCESSAIRES À VOTRE ADHÉSION

▶ PIÈCES COMMUNES À TOUS LES ADHÉRENTS :

Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport de chaque bénéficiaire.

Copie de tous vos titres de pension français.

Le(s) Questionnaire(s) de santé pour chaque personne à couvrir (y compris les enfants mineurs).

Copie de notification de prise en charge à 100 % si vous êtes exonéré du ticket modérateur pour une Affection de Longue Durée (ALD).

Les mandats SEPA (CFE et Malakoff Humanis Assurances) dûment complétés et signés.

Le(s) relevé(s) d'identité bancaire en France ou à l'étranger des comptes à débiter (pour le règlement des cotisations) et à créditer (pour vos remboursements).

Si vous souhaitez demander l'abrogation des délais de carence de la garantie frais de santé Malakoff Humanis Assurances, joignez une attestation d'affiliation en cours de validité ou un certificat attestant d'une radiation à une assurance santé équivalente datant de moins de trois mois.

▶ PIÈCES NÉCESSAIRES EN FONCTION DE VOTRE SITUATION FAMILIALE :

Si vous êtes en couple : copie du livret de famille **ou** du certificat de mariage **ou** photocopie de l'attestation de PACS **ou** attestation sur l'honneur de vie commune établie sur papier libre, signée par les 2 concubins, accompagnée d'un justificatif de domicile commun.

Si vous avez des enfants : tout document justifiant leur situation et notamment un justificatif de scolarité pour les enfants entre 16 et 28 ans.



Les garanties proposées sont assurées et gérées par Malakoff Humanis Assurances, société anonyme régie par le Code des assurances au capital de 23 565 660 € entièrement libéré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 883 661, dont le siège social est en France, à Paris (75009), 21 rue Laffitte. L'assureur est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

Les garanties frais de santé assurées par Malakoff Humanis Assurances sont complétées de façon automatique par des garanties annexes composées de garanties d'assistance, d'assurance bagages et d'assurance de responsabilité civile (détaillées dans l'annexe du contrat) assurées par : AXA PARTNERS, dénomination utilisée par INTER PARTNER ASSISTANCE, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 €, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166 Avenue Louise - 1050 Ixelles - Bruxelles Capitale - Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6 rue André Gide - 92320 Châtillon.

Malakoff Humanis International Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco. Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 Paris

CFE, organisme de Sécurité sociale dont le siège social est situé 160 rue des Meuniers - CS 70238 Rubelles - 77052 Melun Cedex

Annexe 1

Conformément à la réglementation européenne et française en matière de données à caractère personnel, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dite « loi Informatique et Libertés »), l'assuré et les bénéficiaires sont informés par l'organisme assureur, ci-après désigné Malakoff Humanis, responsable du traitement des données à caractère personnel collectées, que :

Malakoff Humanis a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel qui peut être contacté par email à : dpo@malakoffhumanis.com ou par courrier à : Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 - Paris Cedex 9.

1. Les données à caractère personnel de l'assuré et des bénéficiaires peuvent être collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- la souscription, la gestion, y compris commerciale, et l'exécution du contrat d'assurance ainsi que la gestion ou l'exécution de tout autre contrat souscrit auprès de Malakoff Humanis ou d'autres sociétés du groupe Malakoff Humanis ;
- la gestion des avis de l'assuré et des bénéficiaires sur les produits, services ou contenus proposés par Malakoff Humanis ou ses partenaires ;
- l'exercice des recours à la gestion des réclamations et des contentieux ;
- l'exercice du devoir de conseil compte tenu des besoins exprimés par l'assuré et les bénéficiaires ;
- l'élaboration de statistiques y compris commerciales, d'études actuarielles ou autres analyses de recherche et développement, une fois les données anonymisées par des procédés techniques permettant de s'assurer de la non ré-identification de l'assuré et des bénéficiaires ;
- l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur ; y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme et à la lutte contre la fraude, pouvant conduire à l'inscription de l'assuré et/ou des bénéficiaires sur une liste de personnes présentant un risque de fraude, incluant un dispositif mutualisé des données des contrats et des sinistres déclarés auprès des assureurs, mis en œuvre par l'Agence pour la lutte contre la fraude à l'assurance (ALFA).
- la proposition à l'assuré et aux bénéficiaires de produits, de services et/ou d'outils permettant de réduire la sinistralité ou d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire par Malakoff Humanis ou ses partenaires ;
- la mise en œuvre d'opérations de prospection, commerciales ou promotionnelles, et de fidélisation, à destination de l'assuré et des bénéficiaires.

Malakoff Humanis s'engage à ne pas exploiter les données personnelles de l'assuré et des bénéficiaires pour d'autres finalités que celles précitées.

Sont notamment nécessaires à la passation, à la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance, les données à caractère personnel suivantes : des données d'identification, des données relatives à la situation familiale, économique, patrimoniale et financière, professionnelle de l'assuré et des bénéficiaires, à leur vie personnelle, à leur santé, à l'appréciation du risque, à la gestion du contrat, etc. De plus, lorsque le contrat intervient en complément de la Caisse des Français de l'Etranger, Malakoff Humanis, en sa qualité d'organisme d'assurance utilise le numéro d'immatriculation de la Caisse des Français de l'Etranger, ou, le cas échéant, le NIR (dénommé couramment « numéro de sécurité sociale ») de l'assuré et des bénéficiaires pour la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et la mise en œuvre des échanges ou traitements intéressant plusieurs acteurs de la protection sociale.

En dehors des traitements nécessaires aux fins de l'exécution des obligations en matière de protection sociale, le consentement explicite et spécifique de l'assuré et des bénéficiaires est recueilli pour permettre le traitement de données personnelles de santé, conformément à la loi Informatique et Libertés et à l'article 9 du RGPD.

Les destinataires des données à caractère personnel de l'assuré et des bénéficiaires sont, dans la limite de leurs attributions respectives et suivant les finalités réalisées : les services de Malakoff Humanis dont le personnel est en charge des traitements portant sur ces données, ainsi que les sous-traitants éventuels, les délégués de gestion, la CFE, lorsque le contrat intervient en complément de celle-ci, Axa Partners, le cas échéant, pour les garanties Assistance, Assurance Bagages et Responsabilité civile, les intermédiaires d'assurance, les réassureurs et coassureurs, les organismes professionnels habilités, les partenaires et les sociétés extérieures s'il y a lieu.

Les données de santé de l'assuré et des bénéficiaires sont destinées au Service médical de Malakoff Humanis et à toute personne placée sous la responsabilité de celui-ci, exclusivement aux fins de la passation, de la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance. Elles ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Malakoff Humanis s'engage à ce que les données à caractère personnel de l'assuré et des bénéficiaires ne soient en aucun cas transmises à des tiers non autorisés.

Les données à caractère personnel relatives à la santé de l'assuré et des bénéficiaires sont traitées dans des conditions garantissant leur sécurité notamment par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles renforcées.

Dans la mesure où les données seraient amenées à être transférées en dehors de l'Union Européenne et dans un pays ne présentant pas un niveau de protection des données personnelles reconnu adéquat par la Commission européenne, Malakoff Humanis s'engage à prendre toutes les garanties juridiques appropriées pour encadrer le transfert.

Les durées de conservation des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la gestion des contrats d'assurance et de la relation clients avec l'assuré et les bénéficiaires varient en fonction des finalités susvisées et sont conformes aux recommandations de la CNIL. En tout état de cause, le calcul de ces durées est réalisé en fonction des finalités pour lesquelles les données sont collectées, de la durée de la relation contractuelle, des obligations légales de Malakoff Humanis et des prescriptions légales applicables.

Malakoff Humanis, le cas échéant la CFE, Axa Partners et ses partenaires s'engagent (1) à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité et de confidentialité adapté au risque présenté par le traitement des données de l'assuré et des bénéficiaires et (2) à notifier à la CNIL et informer les assurés et les bénéficiaires en cas de violation de leurs données dans les limites et conditions des articles 33 et 34 du RGPD.

2. L'assuré et les bénéficiaires disposent du droit de demander l'accès à leurs données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, et de décider du sort de leurs données, post-mortem. L'assuré et les bénéficiaires disposent également du droit de s'opposer au traitement pour motifs légitimes de leurs données à caractère personnel, de limiter le traitement dont elles font l'objet et du droit à la portabilité de celles-ci dans les limites fixées par la loi. Ils disposent enfin de la possibilité de s'opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée.

Ces droits peuvent être exercés directement sur le site internet de Malakoff Humanis via les formulaires mis à disposition, par email à dpo@malakoffhumanis.com ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte - 75317 Paris Cedex 9. Le ou les Bénéficiaires peuvent également écrire à la CFE, lorsque le contrat intervient en complément de celle-ci : Monsieur le Directeur de la CFE – 160, Rue des Meuniers – CS 70238 Rubelles – 77052 MELUN Cedex et, le cas échéant, à : Service juridique d'AXA Partners – 6, Rue André Gide – 93320 CHATILLON.

En cas de réclamation relative à la protection des données, l'assuré et les bénéficiaires disposent également du droit de contacter la CNIL directement sur son site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

L'assuré et les bénéficiaires disposent également du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par la société Opposetel. Pour plus d'informations : www.bloctel.gouv.fr.